



12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS
tel : 01 44 79 31 65, 69 Fax : 01 44 79 31 72
site internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org
site intranet: www.intracom.travail.gouv.fr
syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr

TOUT VA MIEUX

Mars 2009 N° 49

INSULTES, OUTRAGES, VIOLENCES…

« Qu'est-ce que c'est que ces bonnes femmes qui nous font chier, et en plus avec un casque ? » (4 mois avec sursis pour outrage et obstacle, 2000€ de dommages et intérêts)

SUD a étudié cinquante dossiers d'agressions d'agents de contrôles, pour lesquels 35 jugements ont déjà été rendus. Depuis les deux meurtres de Saussignac, les violences sur les agents, loin d'être en recul, sont en constante progression. A l'augmentation en nombre s'ajoute l'escalade de la violence verbale, voire physique. Premier constat : ce sont à une très large majorité les contrôleurs du travail qui sont les victimes des violences en contrôle. Deuxième constat : les agressions prennent souvent la forme de violences sexistes, mais, si les tribunaux condamnent régulièrement les auteurs des faits, le caractère machiste des outrages n'est néanmoins pas reconnu. Enfin, très peu de condamnations font l'objet de publicité.

1) Les contrôleurs, victimes des situations d'obstacle

Dans les 50 dossiers, sont concernés 57 contrôleurs et 10 inspecteurs seulement (dont 6 accompagnaient les contrôleurs). Ce qui n'est pas très surprenant : les inspecteurs répondent à des demandes (de dérogation, d'autorisation…) ou à des invitations (CHS, CISSCT…..) qui occupent une grande partie de leur activité, les contrôleurs se présentent à la porte des entreprises sans prévenir.

L'examen des circonstances de l'obstacle montre que les 2/3 des obstacles ont lieu dès l'entrée :

- « ***Vous nous emmerdez, vous nous cassez les couilles, foutez le camp*** » (Carpentras).
- « ***Vous venez comme un légume avec votre tête à claques, vous me cassez les couilles*** » (Créteil).
- « ***Vous ne devez pas faire un contrôles sans m'avertir*** » (Grenoble).
- « ***vous ne venez pas me faire chier, on prend la porte et basta vous dégagez*** » (Le Mans).
- « ***Je vous mets dehors à coup de latte dans le cul*** » (Paris).
- « ***Nous, nous sommes dans le bâtiment et il y en a marre que tu viennes nous faire chier sur les chantiers*** » (Lot).

- « ***Venir un vendredi après-midi pour nous faire chier et nous empêcher de travailler*** » (Lot et Garonne).

Dans les autres cas, l'obstacle vise à empêcher le constat des infractions qui apparaissent au cours du contrôle.

- « ***Tu peux repasser l'Aziz» !*** (Paris), sur demande de présentation des doubles des bulletins de paie.
- « ***Vous pouvez toujours revenir tout à l'heure, cela ne sera pas fait*** *»,* après constat d'un risque de chute de hauteur.
- « ***Assez ! Foutez le camp !!*** » (Blois), après que la visite ait permis de constater incidemment l'état déplorable de l'hébergement des apprentis.
- « ***Vous êtes à l'ouest, vous faites des déductions*** », lors d'un contrôle dans le gardiennage.

2) Des violences qui vont de l'intimidation aux agressions physiques en passant par les injures sexistes

- « ***La prochaine fois, j'aurai une arme***» (Lorient).
- *«* ***Bornée*** *»* avec l'ordre de sortir (Rouen).
- *«* ***Vous ne devriez pas faire de contrôle sans m'avertir*** *»,* en pointant du doigt (Grenoble).
- *«* ***Comme l'a dit un cadre, voilà la solution pour madame X***» (la déléguée syndicale), en posant deux cartouches de chasse sur le bureau.
- « ***Je vais l'éclater, j'ai envie, j'ai envie*** *»*...... en parlant du contrôleur.
- « ***Ca va péter dans les campagnes !*** *»*
- *«* ***Ca se prend pour un Rambo pour faire respecter la loi…Si tu continues, je te casse la gueule*** (Quimper).
- En faisant allusion au meurtre des deux collègues de Saussignac : *«* ***c'est du bon boulot qui est arrivé*** *».*
- En prétendant que le contrôleur a des liens privilégiés avec une des salariées qui serait *«* ***de la même église*** *».*
- *«* ***Y en a un qui va repartir entre quatre planches*** *».*

Si ces propos intimidants ne suffisent pas ces employeurs passent aux injures :

- « ***Des gens pires que la Gestapo »*** (injure récurrente : Dijon, Créteil, Dieppe, Bobigny)
- « ***On sait comment ça marche en France avec les fonctionnaires*** ».
- « ***Pour moi, t'es un hippie*** ».
- « ***Taliban de l'Etat*** ».
- « ***Salopards, vous êtes pour les organisations syndicales*** ».
- « ***Je suce pas l'Etat, moi, je suis dans le privé*** ».

Les injures peuvent également prendre la forme d'une agression insidieuse ,

- « J'ai l'inspection du travail qui m'emmerde » **déclare un employeur au téléphone en s'adressant à son comptable mais en présence du contrôleur.**
- « Qu est ce que vous cherchez ?»

et marqués par l'ambivalence : l'employeur intime au collègue l'ordre de sortir, puis le lui interdit et ferme la porte. L'employeur peut également tenter de substituer la carte professionnelle ou de s'emparer de ses notes. Dans l'intimidation figure aussi l'approche des effets personnels ; on saisit un sac et on le jette dehors, si on a réussi à s'en emparer. On saisit les vêtements : manteau, chemise qui peuvent être déchirés lorsque le contrôleur se dégage. On le heurte alors plus ou moins violemment (involontairement prétendra-t-on à l'audience).A Amiens, un employeur a saisi la collègue par la taille pour la pousser dehors…. et n'a pas hésité à expliquer devant le juge qu'il avait agi de façon cordiale *« comme si j'attrapais ma mère » !!* A Nice, un employeur, accompagné de son chien, rejoint les agents dans l'entreprise alors que le contrôle avait déjà débuté. Puis il prend le prétexte d'aller chercher son portable dans sa voiture et déclare en sortant aux collègues qu'il vaut mieux sortir *« pour que le chien ne vous bouffe pas ».*

Certains propos sont provocateurs et visent à générer une situation de conflit.

- ***« C'est moi qui vous paye ».***

- ***« Vous n'avez pas d'ambition, si vous voulez je vous embauche ».***
- ***« Espion industriel ».***
- ***« Vous ne méritez pas votre salaire, même à un singe on lui donne mille francs*** » (cette dernière affirmation reste néanmoins assez obscure !).

Mais ces injures deviennent le plus souvent un flot d'obscénités, dont la virulence et la fréquence restent étonnantes :

- « ***Qu'est ce que vous voulez ? Connaître la couleur de mon slip ?*** (Il le montre)***, une photo de moi en train de baiser ma femme ?*** ».
- « ***Je suis pas là pour me faire sodomiser*** »
- « ***On va leur foutre au cul à cette bande de connards*** » (en s'adressant d'ailleurs à sa mère, qui était présente lors du contrôle).
- « ***Depuis votre dernier contrôle, je ne bande plus. Que ferait votre femme, si cela vous arrivait ?*** ».
- « ***Tu es une belle saloperie, espèce d'enculé*** ».
- « ***Je m'en bats les roubignolles ; j'en ai rien à foutre des tribunaux*** ».
- « ***L'inspection du travail, j'en ai rien à foutre*** ».
- « ***J'en ai rien à branler*** ».
- « ***Tu nous casses les couilles, va te faire enculer*** »

Quand l'agent en face de l'employeur est une femme, les insultes proférées prennent un caractère sexiste particulièrement préoccupant. Les propos ainsi déversés sont l'occasion pour l'agresseur de s'en prendre directement à la femme en niant sa fonction d'agent de contrôle, ajoutant par là un degré supplémentaire de violence à l'agression.

- « ***Vous nous cassez les couilles !*** *»,* l'employeur a fait irruption en sous-vêtements.
- « ***Qu'est ce que c'est que ces bonnes femmes qui nous font chier, et en plus avec un casque ?*** ».
- « ***Je vous grimpe dessus, cela fait peut être trente ans que cela ne vous est pas arrivé*** ».
- « ***Vous étiez plus bandante sur la photo !*** *»,* après avoir exigé la présentation de la carte professionnelle.
- « ***Foutez moi le camp, ou je vous dégage, espèce de morue !*** ».
- « ***Sortez de chez moi, vous êtes de vraies salopes*** ».
- « ***Ferme ta gueule salope, va faire la vaisselle*** ».
-

3) Des condamnations régulières prononcées rapidement

Elles varient, selon que l'employeur a été ou non condamné antérieurement (l'indication figure dans le jugement). Les condamnations fermes frappent les personnes ayant déjà un casier judiciaire.

- *«* ***Va te faire enculer*** *»* (Paris) *:* 4 mois
- **8 mois, dont 6 avec sursis à Pontoise. L'employeur, retenu sous escorte, a été placé en détention à la fin de l'audience, le prévenu avait en outre cherché à intimider le collègue en vue de la déterminer à ne pas porter plainte.**

Sinon la règle est l'emprisonnement avec sursis (de 1 à 4 mois), auquel s'ajoutent régulièrement des amendes :

- 500 € (Nîmes),
- 500€ +350 € au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale (Dijon),
- 1500 €+500 € (Lorient).

Mais la publication des jugements dans la presse restent rares, une à Créteil dans l'édition locale du Parisien, une à Dieppe, comme s'il s'agissait davantage de défendre l'autorité de l'Etat que de sanctionner le trouble à l'ordre public.
Des dommages et intérêts sont systématiquement accordés aux collègues agressés :

1. 1000+500 € (Bordeaux),
2. 500€ (Rouen)
3. 3000 € (Paris),
4. 4000 € (Nice),
5. 600€ +500 € (Quimper).

Mais la hiérarchie du Ministère du Travail, elle, est le plus souvent absente, malgré la ritournelle répétée après chaque agression : « ***la mobilisation de l'administration a été immédiate*** ».

C'est ainsi que seulement deux Directeurs (sur cinquante dossiers), un Directeur des Transports et le Directeur des Hautes Pyrénées sont intervenus dans l'entreprise pour que le contrôle soit mené à son terme. Les directeurs se bornent à proposer le service d'un avocat et d'un psychologue (application de la protection fonctionnelle) aux collègues agressés sans se préoccuper d'aller sur place faire respecter la loi. Même s'ils sont souvent présents à l'audience, pas un jugement (sur 35 !) ne fait état d'une intervention du Directeur Départemental à l'audience pour défendre le contrôle, les seuls à le faire sont les organisations syndicales de fonctionnaires.

Si les condamnations des tribunaux sont régulières et prononcées rapidement, seule l'atteinte à l'autorité de l'état est punie. Jamais le caractère sexiste de l'agression n'est évoqué.

Or, la majorité des fonctionnaires concernés dans les dossiers analysés sont des femmes. Elles sont 41 pour 26 hommes sur un total de 67.

L'incrimination d' « obstacle », l'élément légal de l'infraction que l'on retrouve dans les procès-verbaux, masque une violence spécifique, celle faite aux femmes. Le droit général et impersonnel (obstacle) méconnaît la spécificité de la violence exercée sur un être humain parce qu'il est de sexe féminin. Méconnaître juridiquement cette forme d'agression c'est ignorer son existence réelle. Nous pensons donc que le ministère, chargé notamment de l'égalité professionnelle, devra réfléchir à la qualification pénale spécifique à donner à ce type de violence sexiste.

Pour rappel sur les 1431 agents de contrôle affectés dans les sections d'inspection du travail, 58% sont des femmes. Sur 967 contrôleurs (en ETP), 62 % (soit 598 contrôleurs en ETP, beaucoup plus en effectif physique) sont des femmes. Sur 463 inspecteurs, 50,06 % sont des femmes.
Il y a une forte féminisation du corps de l'inspection du travail et en particulier du corps des contrôleurs du travail.

Source : L'inspection du travail en France en 2006 - Rapport du BIT

Conclusion

Il s'agit d'une étude menée à partir des situations dont nous avons eu connaissance et pour lesquelles les agents ont pris contact avec des sections syndicales mais nous savons qu'il s'agit de la partie émergée de l'iceberg. De nombreux actes d'agression de violences ne sont pas portés devant les tribunaux soit parce que les agents ne portent pas plainte soit parce que la hiérarchie minimise l'affaire : pour s'éviter du travail supplémentaire (rapport, contact avec la Dagemo….), les éventuels problèmes relationnels avec l'agent, la mauvaise image du département ou de la région. Bref pas de vagues.

Rappelons que l'administration doit protection à ses agents lorsqu'ils sont insultés, malmenés, agressés, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions (qu'ils soient agents de contrôle,ou agents des services sédentaires).

Nous invitons donc les agents victimes des diverses violences, qu'elles soient verbales ou physiques, que l'administration refuserait de soutenir, à prendre contact avec SUD TRAVAIL AFFAIRES SOCIALES, 12, bld de Bonne nouvelle 75010 PARIS, Téléphone 01 44 79 31 65 Fax 01 44 79 31 72 ou par mail syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr. Nous interviendrons auprès de l'administration pour que tous les agents reçoivent l'assistance légitime de la hiérarchie.

Notre organisation syndicale, dont le rôle est la défense des intérêts individuels et collectifs, matériels et moraux des agents se portera systématiquement partie civile dans toutes les affaires dont elle sera saisie.

SUD appelle tous les agents, chaque fois qu'une affaire de ce type passe devant le tribunal, à se rendre nombreux à l'audience pour soutenir le collègue et montrer à la hiérarchie et aux magistrats que nous sommes tous attentifs à ces affaires, vigilants et solidaires.

LE DIMANCHE EST A NOUS, TABOU MAIS PAS A VOUS !

« *Le gouvernement lève le tabou du travail le dimanche* » claironne-t-on triomphalement dans la presse. En utilisant ce vocabulaire, en considérant un progrès social comme une bonne vieille habitude ringarde, le gouvernement veut nous faire croire qu'il est volontaire, progressiste, et que le politiquement correct ne l'arrête pas… Mais prenons-nous cinq minutes au jeu et considérons le travail du dimanche comme un réel tabou. Posons-nous alors la question : Lever un tabou serait-il en soi un universel bienfait ? Est-il forcément heureux de s'attaquer aux normes intégrées par tous jusque dans l'inconscient collectif ?Faut-il lever le tabou de l'inceste ? Est-il digne de céder par principe à des appétits commerciaux ?



Tout d'abord, observons que sur le volet économique l'ouverture le dimanche n'apportera aucune création de richesse, aucun volume d'affaire supplémentaire, ni aucun plus au PIB de la France. L'argent de ceux qui en guise de sortie hebdomadaire, n'ont pas mieux à faire que les magasins sera encaissé par le commerçant B le dimanche et non plus par le commerçant A dans la semaine. Il n'y aura là qu'un changement de tiroir caisse provisoire (jusqu'au dimanche où les chalands ne passeront plus pour cause de travail du dimanche…)

Quelques commerçants soucieux d'avaler la concurrence et quelques salariés jouant « perso » exigent une dérégulation. La droite idéologique qui gouverne non pas dans les limites de ses mandats mais bien au-delà de ce qui serait légitime impose une transformation brutale de la société. Elle s'insinue jusque dans l'intimité des familles. Le travail du dimanche qui finirait par s'imposer à tous n'est pas une affaire de marchand mais de citoyen. La question procède du sens de la vie, des rythmes collectifs et de la sacralisation du temps de repos (moment fort de la semaine, espace de disponibilité, espace de partage, espace de création, lieu de rendez-vous avec soi et de tête-à-tête hebdomadaire avec Michel Drucker). La valeur travail sort de son cadre, le « gagner plus » aussi. En effet le dimanche est pour nous tous un jour consacré et y compris pour « l'athée le plus honnête » (Brassens). Oui le travail dominical est un interdit, qui n'existe pas sans raisons et qui ne se lève pas au gré d'une idéologie surexcitée. Il faut avant de toucher à ce sujet là un débat national loyal. Les archaïques ne sont peut-être pas ceux qui défendent les avancées sociales d'autrefois, ils sont plus sûrement parmi ceux qui s'accrochent à une ivresse libérale qui est déjà derrière nous.

Une fausse mais réaliste lettre de félicitations

Nos collègues qui ont verbalisé Carrefour et obtenu la condamnation de cette boite à 1,3M€ d'amende pour non paiement du SMIC ont reçu une lettre.

“ *Je viens d'apprendre avec consternation la très lourde condamnation pour non paiement au SMIC de la société CARREFOUR. suite à un procès verbal que vous avez dressé.*

Je vous rappelle que ni la durée du travail ni la rémunération ne font partie des objectifs prioritaires du ministère (…)

En outre et surtout il apparaît que cette condamnation concerne en fait une question de rémunération de temps de pause et non de temps de travail. Or, comme le dit notre Président Bien Aimé, Guide Suprême de la Nation, “ il faut travailler plus pour gagner plus. ” *Que ces pauses soient obligatoires de par une réglementation tatillonne n'implique nullement qu'elles doivent être payées.*

Enfin, je tiens à rappeler que l'inspection du travail doit être au service de la compétitivité des entreprises, comme l'a souligné Monsieur le Premier Ministre dans sa lettre du 8 août 2008relative à la mise en place des DIRECCTE. Or, votre procédure et la condamnation vont impacter durablement la compétitivité de cette entreprise, fleuron de notre puissance commerciale, numéro deux mondial de la grande distribution.

Et si j'ai pu souhaiter que l'action de l'inspection du travail soit visible, ce n'est certes pas cette visibilité dans la nuisance que l'on peut souhaiter (…) surtout en cette période dramatique de crise des Marchés (…)

Jean-Didier. Concombrexelle

LE GRAND DENSIFICATEUR

Depuis plusieurs mois, les agents de la DDTEFP de PARIS, et plus particulièrement ceux du secteur sud d'inspection du travail, sont victimes d'un phénomène nouveau : la densification.

Rien à voir avec la recodification, la densification a pour objectif, simple et décomplexé, d'occuper une surface donnée avec davantage de personnes. La densification est une équation mathématique relativement accessible pour les collégiens que nous sommes tous : elle consiste, d'une manière simple et décomplexée, à occuper une surface donnée avec davantage d'agents.

Mais tout d'abord, revenons en arrière. Lorsqu'au début de l'année, a commencé d'être évoqué un déménagement des services d'inspection du travail, cette idée rencontrait plutôt un accueil favorable des agents en raison d'un manque de bureaux (notamment au service des renseignements), et de problèmes récurrents de chauffage dans un immeuble vieillissant, bref un déménagement semblait s'imposer.

Rien ne laissait présager que ce déménagement s'opérerait au détriment des conditions de travail des agents et d'accueil du public. D'ailleurs, les informations distillées au cours de l'été laissent rêveur : une plus grande surface, un aménagement neuf, une salle de réunion (qui n'existait pas antérieurement) et même, laissez éclater votre joie, une petite cafétéria !

C'était compter sans M. Ricochon, DDTEFP de Paris, bien décidé, tel Mitterrand avec la pyramide du Louvre, à laisser son petit caca dans l'histoire des services, avec la grande densification.

En effet, le projet présenté brutalement en septembre ne prévoit qu'un bureau minuscule pour deux contrôleurs, alors qu'actuellement chaque contrôleur bénéficie d'un bureau individuel, ainsi que le regroupement physique des secrétaires à raison d'un bureau pour 3 sections. Bien sûr, les IT et DA conservent des bureaux individuels spacieux car c'est bien connu que leurs cerveaux surpuissants ont besoin de plus d'oxygène que ceux des B et des C.

Et il en fait des tonnes, le DD ! C'est qu'en ces temps de RGPP, il vaut mieux faire plus que moins. Alors, pour densifier encore plus, il propose même d'accueillir les sections des transports. Et tant pis si on n'a pas demandé l'avis des agents, ce qui compte, c'est de se faire bien voir là-haut…

Le projet est présenté sans aucune marge de discussion possible, au motif que des nouvelles contraintes s'imposent désormais aux services de l'Etat : les locaux ne doivent pas dépasser 12m2 en moyenne par agent, salle d'attente, de réunion et locaux syndicaux compris. Cette moyenne s'appréciant au niveau régional, lorsqu'un site (ou un bureau) dépasse les 12 M2, les autres doivent se serrer la ceinture…

Pourtant, lorsque les agents présentent un contre-projet permettant d'attribuer, dans les mêmes locaux, un bureau par agent de contrôle et par secrétariat de section, ainsi qu'une salle d'attente, le DD campe sur ses positions initiales, admettant que ce projet vise aussi à gérer la pénurie des C. Le regroupement physique des secrétariats de section met donc bien en place une réorganisation des secrétariats en « pool », entraînant au passage suppressions de poste et surcharge de travail pour ceux qui restent.

S'inspirant des méthodes du privé (toujours tellement plus efficace, ma chère !) les plus douteuses, Ricochon essaie de s'imposer comme le meilleur des cost-killer de l'administration. Qui lui volera son titre et donc sa carrière ? Qui osera mettre trois contrôleurs dans un bureau aveugle de 6m2 au nom de l'efficacité ? La course reste ouverte.

Par ailleurs, l'exemple parisien a naturellement vocation à être étendu car c'est bien connu que tous les DD de province gardent l'œil rivé sur les dernières tendances lancées par le DD de Paris, qui *fait la mode,* comme on dit à Arcachon.

La performance selon Saint Combrexelle

Rappelez vous le fonctionnement mis en place par la LOLF : le budget de l'Etat doit être voté en fonction de résultats quantifiables…Pas de résultat, pas d'argent…Comment ce grand principe est-il mis en œuvre à notre niveau microscopique de simples agents de l'Etat ? grâce à l'évaluation d'une part et à CAP SITERE d'autre part : “ ***voilà tes objectifs*** *(ambitieux mais réalistes, forcément),* ***voici tes chiffres*** *(insuffisants, bien entendu),* ***voilà tes primes***. ”. On connaît la chanson. Nous l'avons maintes fois dénoncé, tout se tient dans une logique bureaucratique, bien éloigné de l'efficacité dont on nous vante les mérites : la LOLF, les BOP, l'évaluation, CAP SITERE… Pas encore convaincu ? Plongeons-nous dans les documents préparatoires pour le “ travail ” de la loi de finances 2008 (en attendant ceux pour 2009) pour y voir plus clair, en nous limitant même à l'objectif 3 :

“ ***Garantir l'effectivité du droit*** **”** (ouais, rien que ça…)

Grand est le suspens : comment notre ministre (ou plutôt Saint Jean-Denis Combrexelle son apôtre) va-t-il démontrer que ses services “ garantissent l'effectivité du droit ? Quels chiffres ? Quels indicateurs ? Trois ont été retenus un pour la centrale, deux pour l'inspection du travail :

Premier indicateur pour l'inspection du travail : le **" *taux de satisfaction des usagers des sections d'inspection du travail* " :** incroyable mais vrai, les usagers sont contents de nous : à 68% en 2005, et encore plus contents en 2006 : 73%. Va-t-on atteindre l'objectif 2008 *(ambitieux mais réaliste, forcément),* de 74% ? Ce qui est amusant, c'est qu'alors que depuis maintenant quatre ans voire plus, on nous martèle que ça ne fonctionne pas, qu'il faut réformer, ces chiffres viennent contredire ce discours… A moins que, vu que les usagers soient les salariés, ce taux de satisfaction soit insupportable…

Petite parenthèse, mais au fait, c'est quoi, un usager des sections ?-pour la DGT, bien sûr, car pour nous, les usagers, ce sont ***tous*** les salariés...

Deuxième indicateur pour l'inspection du travail : "***pourcentage des entreprises s'étant mises en conformité suite à un premier constat d'infraction de l'inspection du travail sur le droit des contrats de courte durée*** ", là tous les records sont battus : 91,67% de réalisation ! Record d'efficacité. Et surtout, record de précision : merci CAP SITERE d'où sont issus les chiffres, chiffres un peu trop beaux pour être pris au sérieux…

Au fait, ça veut dire quoi, 91,67% ? On nous dit, ou plutôt le ministère dit aux parlementaires :*"91,67% des observations faites par l'inspection du travail en matière d'intérim et de CDD ont donné lieu à régularisation par l'employeur."* Soit : mais combien y a-t-il eu ***exactement*** de contrôles ? Parce que ce n'est pas la même chose s'il n'y en a eu une poignée ou quelques centaines et, à plus forte raison quelques milliers. Ce n'est pas non plus d'ailleurs la même chose si les contrôles ont concernés des grandes entreprises grosses consommatrices de CDD (par exemple Renault ou Peugeot) ou de toutes petites. Nous nous sommes lancé dans de simples calculs. 91,67 çà fait exactement 11 divisé par 12. En clair donc il y a eu 12 contrôles dont 11 suivis de régularisations (selon CAP SITERE et ce qui y a été entré...). Ou 120 avec 110 régularisations; ou 1 200 avec 1 100 régularisations ...On sait pas...mais on a quand même une idée. Sûr que Combrexelle nous le dira. A nous et aux parlementaires. Aux parlementaires qui ont voté le budget -y inclus le budget CAP SITERE.

La DGT, mauvaise élève…

Pour la centrale, enfin : "***part des décrets modifiants la réglementation élaborés dans un délai inférieur à six mois*** ". Ben oui, quoi, plus on pond des décrets, plus on les couve en vitesse, plus le droit est effectif, c'est-à-dire respecté…Super, l'indic' ! Le problème, c'est que là, que pour la centrale, c'est-à-dire la DGT, et pour tout dire Combrexelle (c'est lui l'chef, non ?), c'est la cata ! En 2005, 60% seulement des décrets en été pondus à temps (dans les 6 mois, donc). Et en 2006, ça plonge pis que la bourse aujourd'hui : 44,5 % ! Les prévisions pour 2007 et 2008 *(ambitieuse mais réalistes, forcément)* vont être dures à réaliser : 70% et 75%. Et que se passera-t-il si ces objectifs ne sont pas atteints ? Les députés supprimeront-il le budget de la DGT ? Saint Combrexelle sautera-t-il ? Avec ou sans golden parachute ? On est inquiet…

BANQUIERS SANS PEUR ET PLEIN LES POCHES

La croisade de notre omniPrésident contre l'hyper financiarisation de l'économie aura en fin de compte duré à peine plus d'un mois. Faut dire qu'avec Sarkozy on est habitué : quand il s'agit de taper sur les costauds, ça ne va jamais chercher bien loin (d'un autre côté, on ne mord pas la main de ceux qui organisent vos vacances gratos).

Aux oubliettes le discours de Toulon du 25 septembre dernier où il fallait en finir avec les *« spéculateurs »* et *« la dictature du marché »*. Ce 15 novembre, lors de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 à Washington, l'heure était aux retrouvailles avec les grands de ce monde et à la mise en place d'une *« gouvernance »* du secteur financier, manière diplomatique d'en éviter la régulation excessive et par la même occasion d'envoyer paître les classes populaires qui avaient espéré et réclamé un réel changement.

CHASSEZ LE LIBERAL, IL REVIENT AU GALOP

Loin de vouloir refonder ou moraliser le capitalisme, Sarkozy n'aura cherché qu'à le régénérer. Il n'aura été question que de perpétuer le mécanisme de dépossession de ceux qui travaillent pour de l'argent au profit de ceux pour qui l'argent travaille, celui-là même qui, selon la Commission européenne, a vu en France depuis 25 ans la part des salaires dans le produit intérieur brut (PIB) chuter de 9,3 %, ce qui correspond tout de même à un transfert annuel de 170 milliards d'€ ôtés des poches des travailleurs vers celles des actionnaires et des boursicoteurs.

A vouloir ainsi obstinément favoriser le rentier au détriment du salarié, et par voie de conséquence gonfler artificiellement la valeur



des choses par rapport au coût du travail nécessaire pour les produire, il ne faut pas s'étonner de voir émerger des bulles spéculatives dont l'éclatement déstabilise l'économie réelle. Hier la bulle Internet, aujourd'hui la bulle immobilière, demain la bulle énergétique ? Pourquoi pas puisque, grâce à Sarkozy et à ses amis ultralibéraux, rien ne semble devoir changer… Et d'ailleurs pourquoi modifier la donne puisque la crise, tant qu'elle ne débouche pas sur une rébellion, présente l'immense avantage de rendre les salariés et les citoyens plus dociles et malléables ?

En sauvant les banques, il s'agissait donc moins de protéger les petites économies de la France qui se lève tôt que de préserver le capital des financiers et des gros industriels. Le coup de *« l'argent des banques, c'est le vôtre, c'est le prêt pour vos voitures, pour vos maisons »*, c'était surtout histoire de faire avaler la pilule à ceux qui allaient régler la note.

LE HOLD-UP DU SIECLE

(et le siècle ne vient que de commencer…)

Sarkozy aura bien roulé ses concitoyens dans la farine ! Le dédain dans toute sa splendeur ! Je te fais croire que je mets la pression sur les banques, mais en fait elles feront ce qu'elles veulent (comme d'hab quoi). Je te fais croire que ce sera à coût zéro pour les finances publiques et tes impôts, mais en fait ça va te coûter un max !

Arnaque : mode d'emploi. Tout d'abord, l'Etat fournit du capital au système bancaire (360 milliards d'€ - 360.000.000.000) mais sans entrer dans le capital des banques ; il ne faudrait surtout pas qu'il soit tenté de leur imposer quoi que soit qui pourrait les contrarier dans leur quête du profit. L'Etat se contentera donc, d'une part, de leur faire crédit pour 40 Mds d'€ à travers la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE) et, d'autre part, de garantir à hauteur de 320 Mds d'€, au moyen d'une société gérée aux deux tiers par les banquiers eux-mêmes, les dettes plus ou moins pourries qu'elles vont devoir contracter pour financer leurs activités quotidiennes.

Sarkozy, Lagarde, Woerth et Cie nous disent que c'est de l'argent virtuel et sous-entendent par là que ça nous coûtera que dalle. Vrai… du moins tant qu'aucune banque ne vient à la pompe ! Dans le cas contraire (or elles sont déjà venues pour minimum 10,5 Mds d'€), comme l'Etat n'a pas d'économies sous son matelas (en période de crise, il vaut mieux avoir du pétrole que des idées – ceci dit, vu certaines idées qui circulent en ce moment, il vaut mieux ne rien avoir du tout !...), il va devoir emprunter l'argent qu'il va prêter aux banques et, étant donné qu'il est déjà très endetté (1 300 Mds d'€ environ), il devra le faire à des taux moyens toujours plus élevés, et en tout cas plus élevés que ceux dont devront s'acquitter les banques auprès de l'Etat pour se refinancer, ce qui va forcément créer de la dette et des impôts supplémentaires.

Il faudra compléter l'addition avec l'amende salée que la France va devoir payer à l'Union Européenne parce qu'en laissant filer son déficit, elle n'aura pas respecté le Pacte de stabilité qui oblige chaque Etat membre à limiter le poids de sa dette à 60 % du PIB (à cette heure, on a dû franchir les 65 %). Et le gouvernement nous fait grâce d'imaginer ce que pourrait coûter en surplus d'impôts la défaillance d'une banque qui aurait demandé à l'Etat de garantir ses dettes…

Quels sont les engagements demandés aux banques en contrepartie de ces extraordinaires largesses ? Une hypothèque sur leurs biens immobiliers, un gage sur leur parc automobile, une

option sur la Wii du guichetier de l'agence de Vesoul ? Non, un simple *« pacte moral passé avec la Nation »*. Diantre ! Tremble, banquier !

SARKOZY SORT LA PETITE ARTILLERIE

Certes, il y a eu signature d'une convention par laquelle les banques s'engagent auprès de l'Etat à penser un peu moins à leur marge et un peu plus aux crédits à accorder aux entreprises et aux particuliers, mais quelles sont les sanctions prévues en cas de non respect des dispositions de ce texte ? Retirer les thunes distribuées aux banques ? La convention n'en parle même pas et, de toute façon, les crédits octroyés jusqu'à présent sont techniquement des quasi-fonds propres, irrécupérables avant au moins cinq ans. Ordonner au médiateur du crédit d' *« aller à la télévision et devant les médias pour dénoncer »* les mauvais élèves ? Avec de telles mesures, on peut faire l'économie de prêter aux banques du papier-cul, parce qu'elles sont pas prêtes de se chier dessus !



Allez quoi, ayez confiance ! Y sont pas perdus vos 360 Mds d'€… Un pacte moral ce n'est pas rien quand même, surtout lorsqu'il est passé avec des structures qui, en investissant votre argent dans des fonds spéculatifs sur lesquels elles n'avaient aucun contrôle, ont à l'évidence témoigné d'un comportement éthique à toute épreuve…

Toujours pas rassurés ? Sachez alors que Sarkozy avait déjà conclu devant les caméras un pacte moral avec ses amis banquiers, lorsqu'il était le grand argentier de la République ; c'était en 2004, et il s'agissait à l'époque d'exiger des banques qu'elles réduisent radicalement leurs frais. Résultat : seuls les frais pour incidents de paiement ont été plafonnés à 50 € (les autres, qui se sont multipliés depuis, sont restés la proie de la déréglementation) et, à compter du 1er janvier 2009, les banques devront adresser à leurs clients un relevé annuel des frais facturés (comme ça, s'ils sont pas contents, ils pourront aller se faire ponctionner chez la concurrence). Trop puissant !

Alors, convaincus ? Vous, peut-être pas, mais au vu de la remontée de la côte de popularité du petit Nicolas au cours de cette crise, certains ont dû se laisser prendre dans les filets de la communication élyséenne. Ceci dit, avec une récession toute proche et qui va pouvoir produire tous ses effets grâce au démantèlement de la législation protectrice de l'emploi orchestré par Sarkozy et sa cour depuis de nombreux mois, ils risquent de déchanter assez vite. L'essentiel est qu'ils perdent leurs illusions avant 2012 ; leur vote n'en sera que plus éclairé.

N'ACCEPTONS PAS QUE NOTRE ARGENT SOIT JETE PAR LES FENETRES DE L'ELYSEE POUR LE PROFIT DE QUELQUES-UNS. EXIGEONS QU'IL SOIT CONSACRE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE VERITABLE POLITIQUE PUBLIQUE DE L'EMPLOI POUR LE BIEN DE TOUS

LES STATISTICIENS AUX CHAMPS

Les cabinets (les golden sarkozystes de moins de 40 ans) ont reçu les syndicats le 24 novembre sur le déménagement de la DARES et de la DRESS (services statistiques des deux ministères travail et santé) comme d'autres services statistiques à… Metz.

Sarko, jamais à court de mauvaises idées est allé à Metz le 3 septembre, suite à la fermeture des casernes de l'Est, et a décidé tout seul de remplacer les 6000 militaires qui partent par 1500 statisticiens… Un statisticien vaut donc 4 militaires. (Et donc combien de policiers ?) C'est ce que l'on appelle un transfert de population ou de 1500 consommateurs. Heureusement que c'est Metz et pas Saint Pierre et Miquelon ! (qui en aurait eu pourtant plus besoin)

La décision est donc prise et deux rapporteurs ont été nommés pour rédiger quelques pages pour la « faisabilité » de l'opération.

Tous les agents et syndicats confondus sont évidemment contre cette délocalisation :

- Peu d'agents partiront à Metz, peut être 20%.
- Le coût d'un déménagement (au vu des anciennes délocalisations) est entre 50000 et 80000 euros par agent ;
- Les statisticiens et chargés d'étude sont spécialisés dans un métier bien spécifique, et ne peuvent être reclassés à Paris comme marchand de chaussures.
- Ce sera une perte de mémoire, de savoir faire, pour les services.
- Le risque, la certitude est évidemment de casser les services stat qui quelquefois annoncent des mauvais chiffres ou les analysent de manière partisane pour ce cher gouvernement.

Tous ces arguments ne valent rien pour les Cabinets, qui resteront bien au chaud entre Paris 5è et Paris 6è, et qui si l'un de ses membres part en province, ce sera volontaire et bon pour sa carrière.

Les réponses aux syndicats des membres du cabinet sont du copié collé des réponses de Sarko: et sont édifiantes et montre bien la distance, le fossé entre eux et nous ; ils sont dans un autre monde. « Pourquoi remettez vous en cause l'indépendance des deux rapporteurs ? »« Peut-on s'interdire de penser que l'administration des statistiques n'est pas forcément à Paris ? » « Ne préjugez pas des suites de ce projet ! » « Vous (syndicat) avancez des risques qui n'existe pas: l'avenir nous le dira ». «Les ministres n'ont pas de point de vue sur ces déménagements, c'est une position du gouvernement » Voila tous les arguments avancés. En bref, rien à foutre de votre opposition.



Exclusivité SUD, la photo des deux rapporteurs évaluant la faisabilité de la délocalisation